

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

5 --- REFERENTIEL CONTENTIEUX DE LA SECURITE SOCIALE

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

La certification « Contentieux de la Sécurité sociale » vise à donner une expertise dans le domaine du contentieux de la Sécurité sociale. Elle s'adresse aux salariés, essentiellement de la Sécurité sociale, ayant un poste juridique ou en lien avec un risque contentieux, comme par exemple chargé/e de recouvrement, chargé/e d'études, juriste, audencier/e, technicien ou responsable de pôle prestations, chargé/e d'affaires techniques et juridiques, conseiller/e contrat et marché, rédacteur/trice juridique, technicien/ne contentieux ou recouvrement amiable (branches maladie, famille et retraite), rédacteur/trice et gestionnaire contentieux, etc.

Les référentiels d'activités de ces métiers prévoient :

Les principales activités de ces métiers sont :

Constituer, gérer et suivre les dossiers amiables et/ou contentieux

Instruire les dossiers juridiques et représenter l'organisme devant les différentes instances (Commission de recours amiable, Pôle social du Tribunal judiciaire, etc.)

Réaliser un diagnostic des situations et repérer celles nécessitant un traitement spécifique dans le cadre d'une procédure amiable ou contentieuse

Informers les usagers sur les voies de recours et les orienter vers les partenaires susceptibles de les aider

A partir d'une analyse des textes et de la jurisprudence, proposer et conseiller des solutions, aux personnes concernées, en réponse aux problématiques posées

Animer des actions de communication et de formation favorisant la compréhension des règles de droit

Assurer une veille juridique, alerter les personnes concernées et participer à l'évolution des textes (législatifs, réglementaires...)

Ces activités peuvent s'exercer dans tant l'immobilier que le droit des marchés, le droit du travail, de la santé ou encore celui de la Sécurité sociale. Les principaux interlocuteurs externes sont les différentes juridictions, mandataires judiciaires, auxiliaires de justice, officiers ministériels.

Les apports de la certification à l'activité sont :

- Concrets : les compétences sont transmises et évaluées par des mises en situation écrites et orales, permettant un lien direct entre ces compétences et les activités ;
- Mesurables (cf. note d'opportunité)
- Durables : les outils et méthodes de travail utilisés donnent une solidité pérenne dans la pratique professionnelle. La délivrance d'un Diplôme d'Université constitue un signal fort sur le marché du travail en interne de la Sécurité sociale et en externe pour des régimes de protection sociale. Elle valorise les compétences acquises et favorise la mobilité professionnelle.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

| REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>défini les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|---|---|--|
| | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>C1. Maîtriser les règles de droit nécessaires à l'exercice de ses fonctions et connaître les différentes juridictions, leur fonctionnement, les procédures, et les circuits d'informations et d'élaboration des textes en interne (circulaires, notes) et en externe (lois, décrets, etc.), à l'aide des ressources juridiques disponibles, et en mettant en œuvre les outils et techniques de recherche documentaire appropriés</p> <p>C2. Identifier les questions juridiques et y apporter un niveau de réponse approprié, pour faire face au risque de contentieux en matière de Sécurité sociale afin de sécuriser les positions de l'organisme de Sécurité sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interpréter les textes et déterminer les procédures juridiques adaptées de façon à analyser un dossier contentieux et à répercuter les informations aux bons interlocuteurs - Traduire fidèlement à sa hiérarchie les débats tenus devant les juridictions et les décisions prises, et pouvoir débattre des points de droit avec des collègues ou des experts (conseils, avocats, etc.) - Mesurer les enjeux juridiques, financiers, stratégiques, jurisprudentiels et les conséquences pratiques d'un dossier contentieux : déterminer l'opportunité d'un recours au regard de ces enjeux. | <ul style="list-style-type: none"> - <u>Cas pratiques</u> : 1 réalisé en binôme, 4 réalisés individuellement), sur les différentes thématiques abordées (procédure civile, procédure pénale, fraude, affiliation aux régimes de Sécurité sociale, prestations de Sécurité sociale, règles européennes de coordination), basés sur des situations concrètes existantes. Les réponses aux cas doivent être basées sur des recherches juridiques et fondées sur des sources juridiquement fiables, discutées oralement devant un expert du domaine puis sont rédigées par écrit. - <u>Rédaction en binôme de conclusions en défense</u> sur la base d'un dossier contentieux réel (anonymisé) ⇒ Analyse d'un dossier contentieux et des conclusions de la partie | <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des références juridiques utilisées : les références utilisées proviennent de sources juridiques fiables, documentées, et citées selon les règles en usage ; elles permettent de répondre au problème de droit soulevé. - Clarté du raisonnement exposé : les arguments juridiques sont présentés de façon claire, lisible y compris par une personne non experte du domaine, et hiérarchisés selon leur degré de pertinence pour traiter le problème de droit. - Pertinence et cohérence de la solution juridique proposée en réponse à la situation pratique : les réponses données aux cas permettent de donner une solution concrète et juridiquement correcte aux problèmes soulevés, en cohérence avec la position défendue. - Identification des difficultés juridiques présentes dans le dossier : l'analyse des pièces fournies doit permettre de démontrer une compréhension de la situation et donner lieu à la mise en évidence des points de droit discutés. - Identification des fondements juridiques à utiliser pour fonder une réponse : les références juridiques |

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

| | | |
|---|--|--|
| <p>C3. Construire et énoncer clairement un argumentaire pour répondre aux pièces et conclusions de la partie adverse dans un dossier contentieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un dossier contentieux : mettre en œuvre les techniques d'analyse, de synthèse et de rédaction juridique pour formuler ou reformuler par écrit ou oralement les points de droit, en parvenant à hiérarchiser les priorités au regard de la politique en matière contentieuse de l'organisme - Rédiger des conclusions et des actes de procédures : gérer de façon rigoureuse et pertinente les règles de procédures et argumenter une position juridique - Plaider devant un magistrat : tenir un point de vue, utiliser des techniques oratoires, et maîtriser son stress pour transmettre clairement sa position et convaincre un magistrat expert ou non du domaine | <p>adverse</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Construction d'un argumentaire juridique et hiérarchisation des demandes ⇒ Débat avec des collègues et un expert sur la pertinence des arguments juridiques ⇒ Rédaction des conclusions (réponses juridiques argumentées aux conclusions adverses, et des prétentions de la Caisse de sécurité sociale fictivement représentée) en 10 à 15 pages <p>- <u>Plaidoirie individuelle devant un jury</u> composé d'un magistrat, d'un avocat, d'un enseignant universitaire, et d'un professionnel de la Sécurité sociale : sur la base des conclusions rédigées par une autre personne, présentation orale de la position représentée et des arguments juridiques venant en soutien de cette position, de façon claire et précise, pour emporter la conviction du jury</p> | <p>utilisées pour répondre aux points de droit sont précisément sourcées, et les bons outils de recherche sont utilisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence des réponses proposées : les solutions proposées donnent clairement la position que devrait tenir la Caisse de sécurité sociale, et ses prétentions, en répondant point par point à l'ensemble des éléments factuels et juridiques indiqués par la partie adverse, sans rien omettre - Maîtrise des éléments de procédure : les actes de procédure suggérés à l'organisme éventuellement en réponse à la partie adverse, sont adaptés à la situation proposée en évaluation et conformes aux règles en vigueur dans le temps. - Qualités formelles de la prestation orale pour emporter la conviction du jury : aisance, maîtrise du stress, utilisation des techniques oratoires - Qualité juridique de la prestation orale : la procédure est respectée, les solutions proposées à l'orale emportent la conviction du jury de suivre la position de la caisse, les réponses apportées aux questions du jury sont juridiquement correctes, la position adoptée est soutenue et défendue même face aux objections éventuelles formulées par le jury. |
|---|--|--|